

Info Flash

CONDREN

Mars 2017

(Œuvre réalisée par les enfants du Service Périscolaire « Les Galopins » de Condren)

Déchets verts : reprise du ramassage

Lundi 06 mars 2017

Encombrants : prochain passage

Jeudi 09 mars 2017

Feux de jardin désormais INTERDITS

Par arrêté du 20 février 2017 le Maire de CONDREN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Vu l'arrêté municipal en date du 09 avril 2009 portant sur l'allumage de feux de jardin,

Considérant que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance, leur durée et les matières de nature à porter atteinte à la salubrité publique,

Considérant l'existence d'un service performant et régulier

De ramassage des ordures ménagères

De ramassage des déchets verts

en porte à porte dans toute la Commune,

Considérant l'ouverture d'une déchetterie à l'échelon de la Communauté d'Agglomération, se situant dans la ZES de Tergnier,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la pratique des feux de jardin dans un souci de sécurité et de salubrité publique,

A décidé d'interdire à compter du 1er mars 2017 l'allumage des feux de jardin pour les motifs rappelés ci-dessus.

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté feront l'objet de procès-verbaux relevant des tribunaux compétents.

Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le saviez-vous ?

A partir de mars 2017, la procédure de délivrance de la carte nationale d'identité sera simplifiée et traitée de la même méthode que les passeports biométriques.

Afin de vous faire délivrer une nouvelle carte nationale d'identité, et à compter du 14 mars prochain, il faudra vous rendre dans une commune équipée du système biométrique.

Condren n'étant pas équipée, nous vous invitons à vous rapprocher des Mairies de Tergnier ou Chauny.

Service National : Recensement

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie : 03.23.57.02.90

Printemps des conteurs 2017

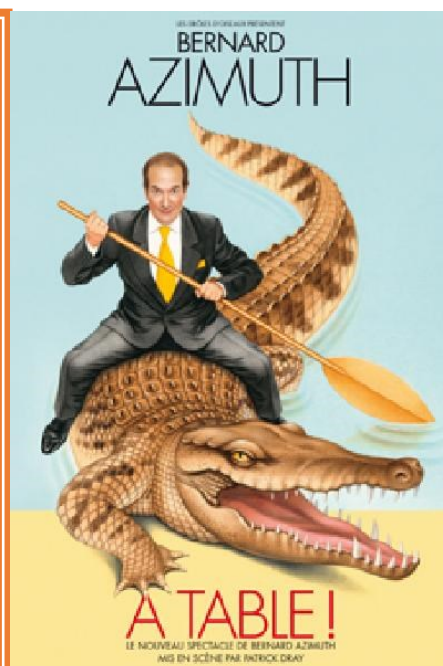
7ème Festival du Printemps des conteurs et des Arts de la scène
En partenariat avec le Conseil départemental de l'Aisne

Samedi 11 mars 2017 à 20 Heures 30

Salle Brunehaut

Spectacle Gratuit

Bernard Azimuth « A table ! »



Sortir et bouger avec vos Associations

Condren Solidarité—Concours de belote

Prochain concours : Jeudi 09 mars 2017

Salle Brunehaut à Condren.

Rendez-vous à partir de 13H30,

6€ l'inscription, 5 parties à la mêlée. Lot à tous les participants

